

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Middle-Cap France - E

Code ISIN : (C) FR0010917633

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Actions françaises.

En souscrivant dans CPR Middle-Cap France - E, vous investissez dans un portefeuille nourricier du FCP CPR Ambition France (part T) qui est investi dans un portefeuille d'actions françaises centré sur des valeurs de petites et moyennes capitalisations.

Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître. Le FCP est investi en quasi totalité dans la part T du FCP CPR Ambition France et accessoirement en liquidités.

Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPC maître qui est d'obtenir la meilleure performance possible en investissant dans les actions d'entreprises françaises cotées, principalement de petites et moyennes capitalisations.

Politique de gestion du fonds maître :

Le FCP est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances.

La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'univers d'investissement initial est composé des valeurs de petites capitalisations incluses dans l'indice générique CaC All-Tradable.

Sur cet univers d'investissement, le FCP est investi pour 80% minimum de son actif en titres appartenant aux catégories des petites et moyennes capitalisations.

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les entreprises suivantes : sociétés du secteur financier (banque, assurance et services financiers) ; sociétés actives dans la production de tabac ; sociétés dont le chiffre d'affaires dépend de l'exploitation ou de l'utilisation du charbon thermique ; sociétés impliquées dans le transport ou la commercialisation d'armes chimiques ou biologiques ; sociétés dont les activités sont en violation avérée des principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le FCP est exposé :

- pour 90% minimum de son actif en actions d'entreprises dont le siège social est situé en France et dans la limite de 10%, sur des actions ou titres assimilés de tout autre pays appartenant à l'Espace Economique Européen ;

- dans la limite de 20%, sur des titres appartenant à la catégorie des grandes capitalisations, c'est-à-dire supérieure ou égales à 2 milliards d'euros.

Le taux de couverture de titres en portefeuille qui font l'objet d'une notation ESG selon le type d'instrument concerné est au minimum 90% de titres en portefeuilles notés ESG. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Le portefeuille final présentera un profil extra-financier, représenté par sa note extra-financière, meilleur que celui de l'univers des sociétés cotées en France de capitalisation boursière inférieure à 2 milliards d'euros.

Le FCP respecte les règles d'investissement du régime n°1 du label "Relance".

L'exposition actions sera comprise entre 90% et 110% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Middle-Cap France - E est libellée en EUR.

CPR Middle-Cap France - E a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

CPR Middle-Cap France - E capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

La société de gestion pourra mettre en place un dispositif de plafonnement des rachats dans les conditions fixées au paragraphe « Dispositif de plafonnement des rachats » du prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui des actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC maître, dans lequel est investi votre FCP, sont expliquées dans la rubrique "conditions de souscriptions et de rachats" du prospectus de l'OPC maître.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,27%* TTC de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

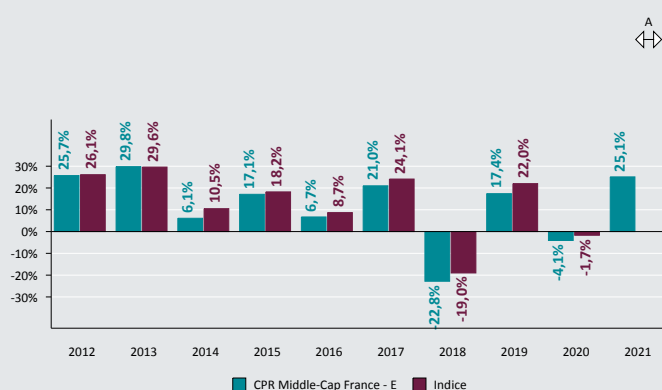
*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées



A : A compter du 28/06/2021, le fonds devient nourricier du FCP CPR Ambition France.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
 - Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le FCP.
 - A compter du 28/06/2021, le FCP devient nourricier du FCP CPR Ambition France (part T).
 - Ce FCP a été créé en 1994.
 - Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR Middle-Cap France - E créée en 2010. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.cpr-am.com.
- L'indicateur de référence : CAC Small est présenté à titre de comparaison
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Les documents d'information relatifs au FCP maître sont également disponibles auprès de CPR Asset Management.
- Ce FCP est éligible au PEA. A compter du 1 janvier 2005, le FCP est éligible à l'abattement pour durée de détention, visé à l'article 150-0 D du CGI, relatif aux plus-values de cessions de parts et/ou actions d'OPC. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 juillet 2022.